



Notre conception de la justice sociale

AequitaZ affiche le slogan : « **Agir collectivement pour la justice sociale** ».

Notre association propose des stratégies d'action collective pour « *agir collectivement* ». Ces ressources sont accessibles pour nos partenaires, interlocuteurs ou visiteurs (du site web).

La seconde partie de la phrase nécessite explications. Quand nous parlons de « justice sociale », de quoi s'agit-il ? Quelle est cette « justice sociale » que nous voulons développer et promouvoir ?

1. Histoires (de justice) :

Deux loups amis virent un mouton seul, perdu dans la forêt. Le premier proposa à l'autre de l'attaquer : lui contournerait le rocher pour l'empêcher de fuir, pendant que son ami l'attaquait frontalement. Ce fut fait, le mouton fut tué.

Lorsque les deux amis se retrouvèrent autour du cadavre encore chaud du mouton, j'engagea la discussion suivante :

- C'est à moi de le manger *dit le premier*. J'ai eu l'idée.
- Non, il me revient car c'est moi qui l'ai tué.

Un lion passait par là et s'arrêta devant les deux loups. Ils lui demandèrent conseil.

- Peux-tu nous aider ?
- Pourquoi pas ? *dit le lion*. Je pense qu'il faut partager le mouton en 5 parties. La première partie m'appartient car je suis le roi de la forêt.

Les loups étaient d'accord car il leur restait 4 parts et que le lion les aidait à résoudre un épineux problème. Alors le lion ajouta :

- La deuxième part également. Car je suis votre invité n'est-ce pas ?

Les loups restèrent silencieux. Le lion poursuivit :

- Et la troisième aussi d'ailleurs, car je suis venu résoudre votre problème.

Les loups réagirent enfin et protestèrent contre l'injustice.

- Si vous voulez récupérer les deux parties restantes, il faudra se battre avec moi.

Les loups prirent peur et partirent tristes et affamés.

Souvent, ce sont la force et la ruse qui créent des situations d'injustice. Peut-on lutter contre cette « loi de la nature » que la politique reproduit parfois ?

Un crocodile monstrueux dévorait tous les voyageurs qui tentaient de franchir un fleuve. Mais il s'inquiétait de ce que sa mauvaise réputation tarisse ce vivier. Il réfléchissait donc à une nouvelle stratégie susceptible de changer son image.

Un jour, il vit une femme radieuse s'avancer vers la berge pour franchir le gué. Aussitôt, il jaillit et se jeta sur elle pour la dévorer. La femme s'immobilisa.

- Connais-tu la vérité ? demanda le crocodile
- Oui. dit-elle
- Eh bien, si tu me dis la vérité, je ne te dévorerais pas.
- La vérité, c'est que tu vas me dévorer. Répondit la femme avec assurance.

Le crocodile écarquilla les yeux et ouvrit sa longue tête plate tant cette parole l'avait désarçonné. Lorsqu'il reprit ses esprits, la femme courait déjà sur l'autre rive.

La force du discours et des arguments, la recherche de la vérité, sont des bases essentielles pour construire des situations de justice sociale. C'est à travers la délibération collective, que nous sommes capables de rejoindre ce que chacun reconnaîtra comme une situation juste.

2. Une nécessaire délibération (processus) :

« La justice sociale se fonde sur l'espoir, sur l'exaltation d'un pays, non sur les pantoufles »
Charles de Gaulle

Examinons une situation, proposée par le philosophe et économiste indien Amartya Sen [2008], pour illustrer la difficile quête de justice sociale :

Trois enfants se disputent pour avoir une flûte. Le premier la réclame car elle est la seule à savoir en jouer. Le deuxième parce qu'il l'a construite. Le troisième parce qu'il n'a pas d'autres jouets. A qui donner la flûte ?

Remarquons qu'il s'agit d'un bien rare, ce qui est souvent la source des conflits entre les êtres humains (l'argent, le temps, l'affection...). Et qu'il oppose trois valeurs sous-jacentes : la compétence exercée ; le droit aux fruits de son travail ; une inégalité de ressource à réduire.

Quel principe de justice privilégier pour arbitrer ce genre de conflit ? L'un de ceux-ci ou un autre ?

1. **Il n'y a pas de réponse sans les acteurs de la situation.** Décider sans les enfants, ce serait privilégier une dictature (avec des choix de justice imposés aux acteurs sociaux) ou penser que la justice sociale est le fruit d'une vérité scientifique et absolue (qui peut donc être décidée de l'extérieure).
2. **Il faut donc introduire une situation de délibération démocratique¹ entre ces acteurs.** Mais quelle forme de délibération ? Suivant quels principes ?

Un processus qui laisse chacun exprimer ses préférences est insuffisant

¹ Nous entendons par là un processus libre et public qui permette à chacun de contribuer, par des formes d'expression diverses, à la définition du problème et des options de solution bien qu'il puisse être tranché au final par une décision à la majorité en cas de désaccord prolongé.

car il risque de laisser décider ceux qui ont les plus grandes capacités d'expression.

Il s'agit donc de se mettre d'accord sur la nature des inégalités qui sont en jeu (de compétences, d'usage, de propriété...) et sur les différentes options possibles. Cela en se fondant sur **une vision du « bien commun »** qui ne soit pas réduit à un intérêt personnel². Quel est l'idée du bien commun derrière chaque expression des enfants ? S'agit-il que tous sachent jouer de la flûte ? La fabriquer ? En posséder une ? En quoi l'attribution de la flûte à l'un ou à l'autre va-t-elle contribuer à aller dans ce sens ?

On peut aussi **ajouter de nouvelles options** (travail de créativité). Faut-il envisager une autre option comme transformer le statut de propriété individuelle de « la » flûte afin que chacun puisse en user quand il le souhaite ? Ou bien la considérer comme le premier modèle d'une fabrique de flûte ? Ou bien comme le support de l'enseignement de la musique ? Ou bien comme le premier geste d'une autre répartition des richesses ?

Mais ce processus de délibération peut échouer du fait même de l'incapacité d'un des trois enfants à exprimer son point de vue, de participer à la discussion ou de se faire entendre par les deux autres.

3. Pour que chacun s'exprime de manière à être entendu et pris en compte, **il faut renforcer les compétences et le poids politique de ceux qui en ont le moins.**

C'est là où intervient pour nous le développement du pouvoir d'agir. Dans la situation des enfants et de la flûte, il est probable que l'un d'eux ne soit pas ou pas suffisamment écouté pour que nous soyons dans une délibération véritablement démocratique. Comment renforcer sa position vis à vis des deux autres ? Faut-il qu'il crée une solidarité avec les enfants qui sont dans la même situation que lui ? Qu'il acquiert des compétences personnelles afin d'améliorer son élocution ou de fonder des arguments ?

4. S'il n'y a pas de solution « sans » les acteurs de la situation, ces seuls acteurs peuvent être « insuffisants » à résoudre une situation dans le sens de la justice. **Il s'agit alors de mobiliser d'autres acteurs qui permettent de modifier les rapports de force.** Par exemple, Gandhi a toujours joué sur deux tableaux complémentaires : il acceptait de participer aux négociations concernant l'indépendance de l'Inde ; Cependant lorsque celles-ci étaient bloquées ou stériles, il proposait au mouvement de mener une action non-violente comme la marche du sel. Parfois, il est possible de débloquent une situation en faisant intervenir un tiers, un allié ou en mobilisant l'opinion publique.

² Cette définition du bien commun mériterait d'être précisée en s'aidant peut être de Rawls qui propose à la fois un principe premier d'égalité de liberté (on ne discute pas à égalité entre un maître et un esclave) et un second principe qui vise à « procurer le plus grand bénéfice pour les membres les plus désavantagés » [Rawls 1971]

3. Notre approche de la justice sociale (principes) :

"Prenez le relais, indignez-vous ! Les responsables politiques, économiques, intellectuels et l'ensemble de la société ne doivent pas démissionner, ni se laisser impressionner par l'actuelle dictature internationale des marchés financiers qui menace la paix et la démocratie. Je vous souhaite à tous, à chacun d'entre vous, d'avoir votre motif d'indignation. C'est précieux. Quand quelque chose vous indigné, comme j'ai été indigné par le nazisme, alors on devient militant, fort et engagé. On rejoint le courant de l'histoire et le grand courant de l'histoire doit se poursuivre grâce à chacun. Et ce courant va vers plus de justice, plus de liberté, mais pas cette liberté incontrôlée du renard dans le poulailler."

Stéphane Hessel (2010)

Des principes nous guident pour lutter contre les injustices. Ils s'appliquent aux campagnes que nous menons, comme aux groupes que nous accompagnons :

1. Nous affirmons que **tous les êtres humains ont une égale valeur** et une **égale dignité**. Nous affirmons aussi qu'ils ont, les uns envers les autres, des devoirs du fait de leur appartenance à une même communauté :

→ **les devoirs « de justice »** qui consistent à donner à chacun *ce dont il a droit* (et qui sont donc exigible par la personne). Un homme juste respecte les droits des autres (sans plus). Une société juste est une société où les droits sont respectés et où il existe des institutions pour les faire respecter. Si l'éducation est un droit, il faut des écoles accessibles pour tous (gratuites ou peu chères pour les pauvres, sur tout le territoire...).

→ **les devoirs « de bienfaisance »**, qui consistent à faire tout ce qui peut aider les autres au delà de ce qui leur est strictement dû et qu'ils ne peuvent pas réclamer à titre de droit. Un homme bon respecte les droits des autres et suit son devoir de bienfaisance.

Un droit désigne alors certaines libertés ou jouissances devenues habituelles. Non respecté, il provoque chez les gens un sentiment de colère et d'indignation. Il tend donc à être garantis *par la volonté collective de la société* - y compris par la force. On peut distinguer :

→ des *droits généraux (droits de base)*, qui naissent du simple fait de faire partie de la même société. Certains pensent qu'ils doivent être limités (à la propriété comme Bastiat ou Nozick) et d'autres étendus (à l'éducation ou la santé comme Condorcet ou Rawls).

→ les *droits spécifiques* qui naissent de *relations spécifiques* (entre mari et femme, entre patron et salarié, entre propriétaire et locataire, etc.) qu'il convient de réguler. Dans ce cadre, **la « justice sociale » désigne un ensemble de droits spécifiques qui visent à réduire ou limiter l'inégalité vécues par certains groupes** (les *catégories sociales défavorisées selon Vergara*) : capitalistes et salariés, maîtres et apprentis, propriétaires et métayers, etc.

2. Nous sommes engagés à **réduire l'injustice³ ici et maintenant** (faire progresser la justice). Notre conception de la justice est dynamique. Aujourd'hui, il nous semble incroyable que l'esclavage ait été toléré pendant des siècles. Les nouvelles générations critiqueront peut-être l'existence, dans nos sociétés, de l'exploitation économique, de la dégradation des ressources naturelles, du racisme, du machisme ou de l'homophobie.
Pour cela, notre outil privilégié est l'action collective. Nous n'animons pas de débats sur une société idéalement juste, mais nous réfléchissons (et agissons) en situation.
3. Les injustices peuvent être **liées à des comportements transgressifs** et pas uniquement à d'inégalités structurelles. De nombreuses injustices existent du fait des comportements de personnes mal intentionnées, avides ou pleines de préjugés : les agences de location qui discriminent les personnes d'origines étrangères, les écoles qui ferment la cantine aux enfants de chômeurs, l'usage systématique d'expression sexistes dans certains milieux professionnels... Ces injustices doivent être combattues localement, au cas par cas, en mobilisant la pédagogie, la loi ou une réaction de la communauté locale.
4. Les injustices issues d'inégalités structurelles peuvent être combattues par la mise en place de **politiques publiques**. Elles passent par le développement de droits nouveaux, par la redistribution fiscale ou des politiques de discrimination positive de groupes ou territoires défavorisés (ex : les ZEP pour l'éducation, la politique de la ville dans les quartiers populaires, la parité pour les femmes, les quotas de jeunes issus des quartiers populaires dans les grandes écoles...).
5. La quête de justice est une formidable occasion de mobilisation sociale. Pour que celle-ci soit réussie, nous proposons de nommer la colère ou l'indignation mais aussi de **convoquer la fête et la poésie** comme « armes de lutte ». La justice sociale – comme la justice légale – peut fonctionner avec des « jurisprudences » : quand un groupe obtient des droits spécifiques en un lieu, des groupes vivant des situations similaires peuvent faire valoir ses droits dans leur contexte. Le progrès social est nourri par des luttes locales qui essaient et (re)définissent la norme du juste et de l'injuste.

3 Les injustices dont nous parlons sont les « *injustices manifestement réparables* » et « *pas acceptables socialement* » pour reprendre la vision pragmatique d'Amartya Sen (L'idée de justice, 2009)

FAQ

« Il ne peut y avoir ni vraie liberté ni justice dans une société si l'égalité n'est pas réelle » Condorcet (1793)

1. Qu'est-ce qui différencie justice pénale et justice sociale ?

A la différence de la justice de type pénale (deux parties s'opposent dans un tribunal pour régler un conflit entre eux), la justice sociale concerne la société dans son ensemble. **Elle est à la fois une utopie mais aussi la quête d'une société plus juste**⁴ qui nécessite une large délibération (à organiser de façon créative à l'échelle adéquate, celle de la communauté locale, d'une collectivité locale, de l'État ou de la planète pour les enjeux climatiques par exemple).

La justice sociale est une invention des hommes du XIXème siècle pour critiquer une société où les inégalités de richesse ne cessaient de croître. **Il était alors important de réagir et de rechercher plus d'égalité économique.** Pour que la communauté (locale, nationale, humaine) tienne, il fallait plus de justice. L'idée qu'**il n'y aura pas de « paix universelle et durable » sans justice sociale** a été formulée après chacune des guerres mondiales. L'organisation internationale du travail a été fondé dans cet objectif et la déclaration universelle des droits de l'homme (et plus encore la déclaration de Philadelphie) a précisé cette ambition et cette nécessité de l'humanité.

2. La démocratie garantit-elle la justice sociale ?

"Exiger que la justice soit juste est une idée d'anarchiste."
Anatole France (1901)

Non. La démocratie n'est pas infaillible, mais elle est rectifiable et, par conséquent, perfectible. Il n'existe aucune société où tous les citoyens vivent une égalité de conditions de vie ou de participation politique. On a souvent opprimé « démocratiquement » certains groupes : les pauvres, les femmes, les indigènes, les homosexuels, les migrants, etc... Néanmoins, il est aussi vrai que nombreux des groupes conquièrent leurs droits économiques et politiques grâce à la démocratie. Toute société démocratique (locale, nationale ou globale) doit rester en veille et en capacité de se corriger afin d'être le plus participative et juste possible.

3. Que doit-on transformer de la société pour la rendre plus juste ?

Aujourd'hui, **le concept est allé au-delà du thème économique et de l'égalité** : la justice sociale doit aussi se charger d'éviter ou amoindrir le machisme, le racisme,

⁴ Il existe en sanskrit (Inde), deux termes pour le mot « justice » : niti et nyaya. Niti est la justice des dispositifs et des lois. Une situation est juste s'il existe une organisation appropriée, si la société a créé des lois pour se prémunir (ou diminuer) l'injustice. Nyaya est la justice en situation, celle qui, suite à délibération, est une solution proposée par la communauté pour répondre à une question d'actualité.

les discriminations, la xénophobie, l'homophobie, etc... Parfois, la justice sociale consiste à **promouvoir l'égalité** ; parfois, au contraire, à **reconnaître la différence**.

Trois dimensions de la vie en société sont concernées : **l'économie, la culture et la politique**. Doit-on privilégier l'une de ces dimensions ?

- Certains ont pensé que la clé se trouvait dans le système politique : « *changeons l'accès au vote et cela produira davantage d'égalité.* » Cependant, la Révolution Française a élargi les droits à la participation politique au plus grand nombre sans pour autant faire tomber toutes les inégalités et oppressions.
- D'autres (les marxistes) ont mis l'accent sur le secteur économique: « *S'il y avait plus d'égalité économique, la société ne serait plus divisée en classes sociales* ». S'il est indéniable que les inégalités économiques sont sources de malaises ou de crises sociales, certains groupes pensent que cette approche est insuffisante. C'est le cas des femmes et des personnes d'origine étrangères qui disent que l'oppression est culturelle.
- Le féminisme a toujours lutté contre les trop nombreuses inégalités de genre qui existent dans notre société, pour l'accès à l'emploi ou le partage des tâches domestiques par exemple. Cependant, la lutte ne se fait pas uniquement dans le champ culturel : des femmes noires se sont engagées pour la reconnaissance politique de leur communauté, des femmes vivant en situation de pauvreté donnent la priorité à une meilleure situation économique pour leur famille.

Dans les sociétés démocratiques où les droits politiques ont formellement progressé⁵, les facteurs économiques (l'argent, le travail, la santé...) semblent aujourd'hui plus au cœur de la lutte pour la justice sociale. **Cependant l'origine des injustices – et les revendications des personnes qui les portent – combine fréquemment les facteurs** : il existe des emplois mal payés, occupés majoritairement par des femmes d'origine étrangères, qui sont socialement méprisées et accèdent pas ou peu aux fonctions dirigeantes !

4. A quelle échelle se construit la justice sociale ?

Il y a encore quelques décennies, la justice sociale (et d'autres justices) était une question qui concernait l'Etat-nation, considéré comme l'unité politique par excellence. Les théories de la justice ont, pour la plupart, été formulées dans ce cadre.

Cependant, deux phénomènes changent la donne :

- La **décentralisation**, avec le renforcement des autonomies et compétences des communes, départements et région, peut promouvoir des politiques plus ou moins justes. De plus, la proximité invite les habitants à se saisir de questions de justice et à développer leur pouvoir d'agir localement. Le cadre et les conditions de vie, l'usage des ressources fiscales locales, l'absence de politiques

⁵ En contre-exemple, dans une société où existent encore des castes, la dimension politique peut-être prioritaire ; dans une société où l'inégalité homme / femme est flagrante, c'est cette dimension qui peut être la lutte du moment...

ou de considération pour les populations marginalisés (roms, jeunes...) interrogent localement la justice sociale.

- La **globalisation** (mondialisation) est également un processus qui affecte la vie de tous les peuples (même ceux qui essaient de se protéger derrière des frontières ou à travers des mesures de protectionnisme économique) et où se pose des questions de justice sociale. Alors qu'au Xxième siècle les peuples ont confiés aux Etats un rôle de redistribution important, celle-ci est désormais également l'affaire des acteurs internationaux (corporations, organismes comme la FAO, l'OMS, les ONG, etc.). Les migrations, le pouvoir de la finance, le réchauffement de la planète sont quelques sujets qu'un pays ne peut pas résoudre de façon isolée.

La fin du monopole de l'Etat en tant qu'institution responsable de faire justice ouvre le champ à une plus grande implication citoyenne dans la réduction des injustices à travers la justice sociale.

Courants de pensée et justice sociale

Plusieurs courants de pensée⁶ ont, successivement ou de façon concurrente, proposer des modèles de société qui défendaient ou malmenaient la justice sociale :

- les **utilitaristes** proposaient de mesurer le bien-être collectif d'une société par l'addition simple du bien-être ou de la satisfaction de ces membres : si le bien-être collectif progressait alors la société allait dans le bon sens. Cette théorie était confrontée à la quasi impossibilité de définir et mesurer le bien-être et laissait totalement de côté le problème de la répartition du bien-être au sein de la société.
- En réaction, les **libertarianistes** (ou « anarcho-capitalistes ») ont substitué le principe de liberté à celui de bien-être comme étalon de la justice sociale : pour eux, plus les individus sont libres, plus la société est juste. Ils justifient ainsi certaines conduites moralement réprouvées comme la prostitution ou le commerce d'organes. Le droit de propriété repose sur la libre-circulation et une règle d'appropriation originelle que l'on pourrait traduire par « premier arrivé, premier servi ». Le seul rôle de l'Etat est donc de garantir le système de propriété et la liberté des individus. Cette théorie ne prête aucune attention aux inégalités sociales.
- Selon les **marxistes**, la quête de justice sociale passe par la lutte des classes. Celle-ci doit mettre fin à l'exploitation du prolétariat par la bourgeoisie capitaliste (qui regroupe les détenteurs des moyens de production). Cette inégalité économique est renforcée, selon Marx, par l'illusion démocratique qu'est la souveraineté du peuple puisque la bourgeoisie est également détentrice des leviers de pouvoir au sein de l'Etat. La lutte des classes doit provoquer l'effondrement du capitalisme et l'avènement d'une société socialiste où la propriété des moyens de production est collective et chacun reçoit en fonction de ces besoins. Une critique forte de la théorie marxiste est de concevoir cette quête de justice comme le résultat de la lutte d'une avant-garde et non comme le produit d'une délibération démocratique.

6 : On peut aussi penser que les religions ont influencé l'idée de justice sociale. Pour elles, *«quelque chose est bien ou mal – juste ou injuste – parce que Dieu l'a décidé»*.

5 bis : Les options politiques influencent-elles les solutions vers plus de justice : face au thème de la pauvreté, les ultralibéraux pensent que la solution réside dans la promotion du système de libre concurrence (chacun s'efforcera d'obtenir le bénéfice maximum) ; les communistes considèrent qu'il faut restructurer les systèmes de propriété et de production en donnant la priorité au bien de la communauté avant celui de l'individu ; les socio-démocrates acceptent un compromis entre le libre choix individuel et la redistribution par l'Etat d'une partie des biens et des services (la question reste alors la nature et le niveau de redistribution).

- Souhaitant réconcilier les principes de liberté et d'égalité, **John Rawls** [1971]⁷ propose en 1971 une « théorie de la justice comme équité » (**égalitarisme libéral**). Pour lui, la justice sociale est définies après une délibération générale entre les membres d'une société. Cette délibération porte sur la répartition des biens « sociaux » (libertés fondamentales, accès à des positions sociales, droits sociaux et économiques...), par opposition aux biens « naturels » (caractéristiques et capacités physiques et psychiques allouées arbitrairement à la naissance). Sa théorie vise à distribuer équitablement les biens sociaux par l'addition de 3 principes : principe d'égale liberté (chacun doit disposer du plus grand degré de liberté compatible la liberté pour tous), principe d'égalité des chances (les positions sociales sont ouvertes à tous selon le mérite de chacun) et principe de différence (ou « maximin ») qui propose que les seuls inégalités justes sont celles qui permettent une augmentation du niveau de vie des plus pauvres. Deux types de société permettent la mise en œuvre de ces principes : une économie de marché où le capital physique et humain serait équitablement réparti et un socialisme libéral combinant propriété publique des moyens de production et respect étendus des libertés. L'une des critiques les plus fréquentes de cette théorie repose sur le problème des « passagers clandestins » : la société juste ne consiste pas à garantir un revenu minimum à ceux qui souhaitent mener une vie de loisirs ou de paresse financée par la collectivité (à travers des dispositifs de solidarité).

Sources :

- *La justice sociale dans les sociétés démocratiques : débat théorique et applications politiques* : <http://lycliv.fr/lyclivedia/document/szQBAA==:la-justice-sociale-dans-les-societes-democratiques--debat-theorique-et-applications-politiques>
- Amartya Sen, *L'idée de justice*, 2009 (Flammarion, 2010)

⁷ La définition de la justice sociale proposée par Wikipédia est largement rawlsienne: « *La justice sociale est un principe politique et moral qui a pour objectif une **égalité des droits** et une **solidarité collective** qui permettent une **distribution juste et équitable des richesses**, qu'elles soient matérielles ou symboliques, entre les différents membres de la société* ».